

MAIRIE DE



RIEC-SUR-BÉLON

FINISTÈRE

Extrait du registre des délibérations

45

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze,
Le 21 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 avril 2011, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents : S. MIOSSEC, S. LE ROY, C. JAFFRE, A. LOZACHMEUR, L. MASSÉ, J. TALGORN, F. RIOUAT, L. ANDRIEUX, D. ANSQUER, MC. BLANCHARD, B. BRINGUET, MJ. CAPITAINE, C. CARDUNER, E. DÉTRÉ, N. FURIC, P. GARDET, J. GUETTÉ, JP. GUYADER, N. KERYHUEL, JY. KERSULEC, AM. LAVANANT, S. LE BRETON, J. LE DEUFF, D. LE NOC, P. MORIN.
Absents représentés par : A. FORMOSA par S. MIOSSEC, M. HANVIC par A. LOZACHMEUR

Monsieur Jean-Paul GUYADER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	IV) AFFAIRES SOCIALES 2) Logements sociaux : choix de l'opérateur, HABITAT 29
--------------	--

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que la commune a acquis en 2009 un terrain rue de Bannalec dans l'optique d'y faire construire des logements sociaux,
Considérant que l'objectif recherché est de répondre à la demande en logements notamment des personnes âgées,
Considérant qu'après contact avec différents opérateurs, il apparaît que l'office public d'HLM, Habitat 29, est en mesure de répondre à la demande de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

Choisit l'OPHLM Habitat 29 pour réaliser 10 logements locatifs sur la parcelle communale n°AO 350 et lui demande d'entamer les études correspondantes.
Indique que la commune s'engage à rembourser le coût des études en cas d'annulation du projet à sa demande ou de son fait.
Autorise l'OPHLM Habitat 29 à construire sur le terrain concerné et l'habilite à effectuer toutes démarches utiles pour l'obtention des autorisations nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC



MAIRIE DE



RIEC-SUR-BÉLON

FINISTÈRE

Extrait du registre des délibérations

73

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze,

Le 05 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 juin 2011, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents : S. MIOSSEC, C. JAFFRE, A. FORMOSA, A. LOZACHMEUR, L. MASSÉ, J. TALGORN, F. RIOUAT, L. ANDRIEUX, D. ANSQUER, MC. BLANCHARD, B. BRINGUET, MJ. CAPITAINE, C. CARDUNER, E. DETRE, P. GARDET, J. GUETTE, N. KERHYUEL, JY. KERSULEC, AM. LAVANANT, J. LE DEUFF, D. LE NOC, P. MORIN.

Absents représentés par : S. LE ROY par A. FORMOSA, N. FURIC par L. MASSE, M. HANVIC par A. LOZACHMEUR, S. LE BRETON par S. MIOSSEC.

Absent : JP. GUYADER

Madame Nathalie KERHYUEL a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	III – VOIRIE, BATIMENTS COMMUNAUX A/ VOIRIE 1- Logement HLM rue de Bannalec, convention VRD autorisation de signature
--------------	--

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 avril 2011 décidant du principe de confier à l'Office d'HLM Habitat 29 la construction de 10 logements sociaux,

Considérant que les obligations des deux parties doivent être précisées par convention,

Après en avoir délibéré,

Autorise monsieur le Maire à signer avec Habitat 29 une convention de cession de terrain et réalisation des VRD et espaces verts non privatifs, dans le cadre de la construction de 10 logements sociaux rue de Bannalec.

Précise que la Commune cèdera les terrains viabilisés dans les conditions prévues dans le courrier du 03 février 2011.

Décide d'exonérer Habitat 29 de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

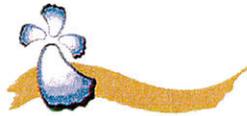
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC



8/07/2011

13/07/2011

MAIRIE DE



RIEC-SUR-BÉLON

FINISTÈRE

Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze,

Le 25 juin 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents : S. MIOSSEC, A. FORMOSA, L. MASSE, J. TALGORN, J. GUETTE, V. PRUVOST, L. ANDRIEUX, P. BOULIVET, D. CADO, C. FLORIT, J. FURIC, AM. LAVANANT, D. LE NOC, S. LE SQUER, V. PENGLAOU, F. QUEGUINER, S. LE BRETON, G. LE NOST, B. LE COZ, V. PENNOBER.

Absents représentés par : C. JAFFRE par S. LE BRETON, E. JEAN par S. MIOSSEC, JP. GUYADER par J. TALGORN, C. HUS par A. FORMOSA, A. LE MAOUT par S. LE SQUER, MC LE MAOUT par P. BOULIVET.

Absent : O. BARBEDETTE

Monsieur J. FURIC a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	VD) BATIMENTS, TRAVAUX ROUTIERS : B/ Voirie 2) Lotissement allée des Bruyères : avenant à la convention passée avec HLM 29
--------------	---

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 05 juillet 2011 autorisant monsieur le Maire à signer avec habitat 29 une convention de réalisation des VRD et espaces verts non privatifs dans le cadre de la construction de 10 logements sociaux allée des bruyères,

Considérant qu'il s'agit de logements pour personnes âgées et / ou à mobilité réduite et qu'il avait été convenu que la collectivité prendrait en charge la tonte des pelouses et la taille des haies arbustives,

Considérant que la convention de réalisation des VRD ne contenait pas cette mention et qu'il y a lieu de prévoir un avenant à cette convention.

Après en avoir délibéré

Autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention VRD signée avec habitat 29 pour la réalisation de 10 logements sociaux allée des bruyères.

Adopté pour 25, abstention: 1 AM LAVANANT

Affiché le : 2.07.2015

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC



Le Maire

- certifié sous sa responsabilité le caractère exact et véridique de son texte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

**Avenant à la convention VRD signée le 20 juillet 2011
entre la commune de RIEC-SUR-BELON et HABITAT 29**

**Réalisation de 10 logements individuels
rue de Bannalec**

L'article 22 vient compléter le tableau de répartition des prestations inséré dans la Convention VRD conclue entre la commune de RIEC-SUR-BELON et HABITAT 29 en date du 20 juillet 2011.

Cet article mentionne que la commune de RIEC-SUR-BELON s'engagera à entretenir les jardins et pelouses des espaces privatifs après construction et remises des clés aux premiers locataires des 10 pavillons.

		Prestations à la charge de la commune de RIEC-SUR-BELON	Prestations à la charge d'HABITAT 29
22	Jardins privatifs	o Entretien des jardins et espaces privatifs : tonte des pelouses et taille des haies arbustives.	

Fait à QUIMPER,
en double exemplaire,

le 15 04 15

Pour la Commune
LE MAIRE



Pour HABITAT 29,
LE DIRECTEUR GENERAL
Le Directeur Général,

Nicolas PARANTHOËN

